

GROUP DU PORTE-PAROLE
IPRECHER GRUPPE
GRUPPO DEL PORTAVOCE
BUREAU VAN DE WOORDVOERDER
SPOKESMAN'S GROUP

NOTE D'INFORMATION • INFORMATORISCHE AUFZEICHNUNG
NOTA D'INFORMAZIONE • TER DOCUMENTATIE • INFORMATION MEMO

Brussels, July 1973

STATEMENT ON
~~COMMUNITY ACTION CONCERNING THE SHIPBUILDING INDUSTRY~~

In view of the importance and urgency of the problems facing European shipbuilding, the Commission recently decided to intensify its consultations with the industry and has just completed a series of special meetings with all parties concerned.

The Commission recognises that there is no overall formula for meeting the industry's difficulties and that as far as structure is concerned the appropriate changes must be willed by the industry itself and cannot be laid down in a centrally conceived blueprint. Nevertheless the Commission cannot escape the obligation, clearly laid down at the Paris Summit Meeting last October, of endeavouring to give a European lead and a European dimension to the efforts already being undertaken on the national level to re-equip and modernise the industry. Such a European dimension might involve production harmonisation across frontiers and would certainly entail a speeding-up of the modernisation timetables.

What is needed is a European-wide Action Programme to cover, say, the next 4 years which would have to be worked out collectively by all parties concerned, including national governments, rather than unilaterally by the Commission. Indeed, only consensus could give birth to such a project which would, inter alia, have to meet the requirements of the Treaty of Rome in regard to state aid programmes.

To equip itself more dynamically for this effort of negotiating consensus, the Commission has set up a special Task Force, under the responsibility of Mr. R.H. Grierson, the Director-General responsible for Industrial Affairs, which will seek by more intensive contacts with all concerned (e.g. industry, unions and governments) to create a climate in which an Action Programme can evolve.

Two special functions which will be immediately assumed by the Task Force are:

- (a) To think out with the industry how the Commission's influence with other industries, including especially shipowners and suppliers of essential components, can be more effectively deployed in support of an Action programme, and
- (b) how the community's not inconsiderable financial resources, both present and future (e.g. European Investment Bank, Social Fund, Regional Fund, etc.) can be more powerfully rallied to the shipyard modernisation effort and the export financing need of the industry.

The Commission believes this new initiative, aimed at obtaining more rapid results, to be justified in the light of its conviction that the European shipbuilding industry has a vital part to play in Europe's economy and that its future, on a truly competitive basis, must be firmly secured.

GROUPE DU PORTE-PAROLE
SPRECHERGRUPPE
GRUPPO DEL PORTAVOCE
BUREAU VAN DE WOORDVOERDER
SPOKESMAN'S GROUP

NOTE D'INFORMATION • INFORMATORISCHE AUFZEICHNUNG
NOTA D'INFORMAZIONE • TER DOCUMENTATIE • INFORMATION MEMO

Bruxelles, juillet 1973

L'action de la Communauté dans le domaine de la construction navale

Compte tenu de l'importance et de l'acuité des problèmes auxquels doit faire face la construction navale européenne, la Commission a décidé récemment d'intensifier ses consultations avec cette industrie et elle vient d'avoir une série d'entretiens spéciaux avec toutes les parties intéressées.

La Commission reconnaît qu'il n'existe pas de formule globale pour surmonter les difficultés de cette industrie. Elle estime qu'en ce qui concerne les structures, les changements appropriés doivent être voulus par l'industrie elle-même et qu'ils ne peuvent pas être définis dans un document élaboré par une administration centrale. Néanmoins, la Commission ne peut pas échapper à l'obligation, clairement définie lors de la conférence au sommet de Paris en octobre dernier, de s'efforcer de donner une orientation et une dimension européennes aux efforts déjà entrepris au niveau national pour rééquiper et moderniser cette industrie. Une dimension européenne pourrait impliquer une harmonisation de la production par dessus les frontières et elle nécessiterait certainement une accélération du rythme de modernisation.

Il faudrait un programme d'action européen qui couvrirait les quatre prochaines années et qui devrait être élaboré conjointement par toutes les parties intéressées, y compris les gouvernements nationaux, plutôt qu'unilatéralement par la Commission. En fait, seul un consensus pourrait donner naissance à un projet qui, entre autres, devrait respecter les dispositions du traité de Rome en ce qui concerne les régimes d'aides publiques.

Pour se donner les moyens d'entreprendre la négociation d'un tel consensus, la Commission a mis sur pied un groupe de travail placé sous la responsabilité de M. R.H. Grierson, directeur général chargé des affaires industrielles, qui en établissant des contacts plus intensifs avec tous les intéressés (industrie, syndicats, gouvernements) créera un climat dans lequel il sera possible de développer un programme d'action.

- Le groupe de travail va remplir immédiatement deux fonctions spécifiques:
- Rechercher avec l'industrie comment l'influence dont jouit la Commission auprès d'autres industries, notamment les armateurs et les fournisseurs de matériel essentiel, peut être utilisée le plus efficacement pour soutenir un programme d'action;
 - Comment les ressources financières non négligeables dont dispose ou disposera la Communauté (Banque européenne d'investissement, Fonds social, Fonds régional) peuvent être le plus efficacement utilisées pour soutenir l'effort de modernisation des chantiers et financer les exportations de cette industrie.

La Commission considère que cette nouvelle initiative, qui vise à obtenir des résultats plus rapides, est justifiée par sa conviction que la construction navale européenne a un rôle essentiel à jouer dans l'économie de l'Europe et que son avenir doit être solidement assuré sur une base réellement concurrentielle.